



Journal

des Nations Unies




Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
Buenos Aires (20-22 mars 2019)

Séances officielles

Mercredi 20 mars 2019

Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

10 à 13 heures

1^{re} séance plénière  [\[webcast\]](#)

Salle des séances plénières

1. Ouverture de la Conférence [point 1]
2. Élection à la présidence [point 2]
3. Déclarations liminaires [point 1]

Son Excellence M. Mauricio Macri, Président de la Conférence

Son Excellence Mme María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de l'Assemblée générale

Son Excellence M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Son Excellence Mme Inga Rhonda King, Présidente du Conseil économique et social

M. Achim Steiner, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

Son Excellence M. Adonia Ayebare, Président désigné du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Mme Attiya Nawazish Ali Khan, représentante du secteur privé

M. Vitalice Meja, représentant de la société civile

4. Adoption du règlement intérieur ([A/CONF.235/2](#)) [point 3]
5. Adoption de l'ordre du jour ([A/CONF.235/1](#)) [point 4]
6. Élection des autres membres du Bureau [point 5]

1904488 (F)



Pensons vert !

Merci de recycler 

7. Organisation des travaux ([A/CONF.235/4](#)) [point 6]
8. Pouvoirs des représentants à la Conférence : nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs [point 7 a)]
9. Débat général sur le rôle de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives [point 8]¹

Déclaration de Son Excellence M. Tabaré Vázquez, Président de la République orientale de l'Uruguay

Déclaration de Sa Majesté le Roi Mswati III, chef d'État du Royaume d'Eswatini

Déclaration de Son Excellence M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali

Déclaration de Son Excellence M. Mario Abdo Benítez, Président de la République du Paraguay

Déclaration de Son Excellence Mme Kersti Kaljulaid, Présidente de la République d'Estonie

Déclaration de Son Excellence M. Carl Greenidge, Vice-Président et Ministre des affaires étrangères de la République coopérative du Guyana

Chine

Serbie

Roumanie

État de Palestine

Costa Rica

Union européenne

Barbade

Pérou

Malaisie

Mozambique

Équateur

Indonésie

¹ Liste évolutive des orateurs.

Rwanda
Égypte
Bahamas
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
Qatar
Maldives
Azerbaïdjan
Irlande
Cabo Verde
Cuba
Géorgie
République dominicaine
Congo
Botswana
Angola
Guinée
Mongolie
Bangladesh
Bolivie (État plurinational de)
Zimbabwe
Nigéria
Gambie
Myanmar
Somalie
Cameroun
Népal

Zambie

Guatemala

Mexique

Norvège

Arménie

Viet Nam

Singapour

République démocratique populaire lao

Soudan

Espagne

Chili

Portugal

Afrique du Sud

Brésil

Libéria

Turquie

Kenya

République-Unie de Tanzanie

Ghana

Maroc

Thaïlande

États-Unis d'Amérique

République arabe syrienne

Îles Salomon

Iran (République islamique d')

Yémen

Andorre

Suriname
Israël
Panama
Jamaïque
Namibie
Djibouti
Tunisie
Inde
Érythrée
Saint-Siège
Liban
Japon
Burundi
El Salvador
Koweït
Algérie
Fédération de Russie
Antigua-et-Barbuda
République de Corée
Vanuatu
Albanie
Bahreïn
Émirats arabes unis
Honduras
Canada
Pakistan
Libye

Burkina Faso

Nicaragua

Venezuela (République bolivarienne du)

Éthiopie

Colombie


(Si le temps le permet)

Déclarations des organisations intergouvernementales

Déclarations des entités du système des Nations Unies

Déclarations des organisations non gouvernementales

15 à 18 heures

2^e séance plénière  [webcast]

Salle des séances plénières

Débat général sur le rôle de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives [point 8] (suite)

La liste des orateurs pour les débats consacrés à la question intitulée « Débat général sur le rôle de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives » [point 8] tenus lors des séances plénières sera établie selon le principe du premier arrivé, premier servi, conformément au protocole habituel selon lequel les chefs d'État ou de gouvernement parlent les premiers, suivis des autres chefs de délégation. L'Union européenne sera inscrite sur la liste des orateurs. Compte tenu du temps disponible pour le débat général, il est proposé de limiter le temps de parole à *cinq minutes* pour chaque déclaration, étant entendu que rien n'interdit la distribution de textes plus longs.

Les délégations sont priées d'informer le Secrétariat, *dans les meilleurs délais*, de tout changement concernant le nom, le titre ou le niveau de participation de la personne intervenant en leur nom lors du débat général [point 8], en contactant par email M. Carlos Galindo (galindo@un.org).

Les délégations sont priées, avant de prendre la parole, d'adresser par courriel une copie de leur déclaration à Mme Yoko Shimura (yoko.shimura@un.org), en indiquant en objet « Déclaration et nom du pays ou de l'organisation ». Dans la mesure du possible, le texte des déclarations doit être communiqué la veille de l'intervention ou *au plus tard 3 heures* avant le tour de parole. Les délégations sont priées de remettre 20 exemplaires du texte de leur déclaration au bureau de l'assistant du service des séances situé dans la salle de réunion, pour distribution aux interprètes.

Outre les représentants des États participant à la Conférence et celui de l'Union européenne, les représentants des organisations ci-après pourront, conformément aux dispositions de la résolution 71/318 et de la décision 73/543 de l'Assemblée générale et en fonction du temps disponible, faire une déclaration dans le cadre du débat général :

- a) les organisations intergouvernementales et autres entités qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée à participer, en qualité d'observateurs, aux sessions et travaux de toutes les conférences internationales organisées sous ses auspices (art. 60 du règlement intérieur provisoire) ;
- b) les membres associés des commissions régionales (art. 61) ;
- c) les institutions spécialisées et organisations apparentées (art. 62) ;
- d) les autres organisations intergouvernementales (art. 63) ;
- e) les organes de l'Organisation des Nations Unies intéressés (art. 64).

Ces représentants peuvent contacter le Secrétariat (aux bons soins de Mme Lourdes Quiogue [quiogue@un.org]) afin d'être inscrits sur la liste des orateurs.

Les représentants d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes (art. 65) peuvent, conformément à la décision 73/543 et si le temps le permet, être ajoutés à la liste des orateurs pour le débat général. Ces organisations et parties prenantes avaient jusqu'au 15 mars 2019 pour manifester leur intérêt. Elles ne peuvent donc plus être inscrites sur la liste des orateurs.

Pour l'établissement de la liste des participants à la Conférence, les représentants des États participants, l'Union européenne, les organisations intergouvernementales et les autres entités ayant un bureau à New York, ainsi que les institutions spécialisées et organisations apparentées sont priées de communiquer la composition de leurs délégations au Secrétariat en utilisant le portail e-deleGATE (<https://delegate.un.int>, menu « General Assembly/Mandated Conferences »).

[*Note* : les résumés des 1^{re} et 2^e séances seront publiés sur le site Web de la Conférence ([cliquer ici](#)), et un lien sera inséré dans le Journal des Nations Unies publié par le Siège.]

Séances officielles à venir

Jeudi 21 mars 2019

Assemblée générale

Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud


10 à 13 heures 3^e séance plénière  [webcast] Salle des séances plénières
Débat général [point 8] (*suite*)

Table ronde interactive 1 [webcast]

10 à 13 heures Salle de conférence D

Perspectives et avantages comparatifs offerts par la coopération Sud-Sud et mise en commun des données d'expérience, des pratiques optimales et des exemples de réussite [point 9 a)]

Coprésidents :

Son Excellence M. Abulkalam Abdul Momen, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh

Son excellence Mme Sahar Ahmed Mohamed Abdelmoneim Nasr, Ministre de l'investissement et de la coopération internationale de l'Égypte

Intervenants :

Son Excellence M. Dongyu Qu, Vice-Ministre de l'agriculture de la Chine

M. Rahman Nurdun, Vice-Président de la Turkish Cooperation and Coordination Agency

M. Jorge Moreira da Silva, Directeur de la Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques

Mme Cornelia Richter, Vice-Présidente du Fonds international de développement agricole

M. Enrique Maruri, Directeur des activités et des campagnes d'information, Oxfam Intermón

Table ronde interactive

Table ronde interactive 2 [webcast]

15 à 18 heures Salle de conférence D

Difficultés rencontrées et renforcement du cadre institutionnel régissant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire [point 9 b)]

Coprésidents :

Son Excellence M. Bambang P.S. Brodjonegoro, Ministre de la planification du développement national de l'Indonésie

Son Excellence M. Santiago Chávez, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Équateur

Intervenants :

Mme Laura Elena Carrillo Cubillas, Directrice exécutive de l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement

M. Antonio González Norris, Directeur exécutif de l'Agence péruvienne de coopération

Mme Rebeca Grynspan, Secrétaire générale de la Conférence ibéro-américaine

Mme Fekitamoeloa Katoa Utoikamanu, Haute-Représentante des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

M. Sachin Chaturvedi, Directeur général du Research and Information System for Developing Countries

Table ronde interactive 3  [webcast]

15 à 18 heures

Salle des séances plénières

Renforcement des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire [point 9 c)]

Coprésidents :

Son Excellence Mme Diene Keita, Ministre de la coopération et de l'intégration africaine de la Guinée

Son Excellence M. Marc-André Blanchard, Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies

Intervenants :

Son Excellence Mme Teresa Ribeiro, Vice-Ministre des affaires étrangères du Portugal

M. Carlos Maria Correa, Directeur exécutif du Centre Sud

M. Achim Steiner, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

M. Paulo Estevez, Directeur du BRICS Policy Center

Les tables rondes seront interactives et multipartites. Chacune sera ouverte à la participation de représentants des États participants, d'au maximum huit représentants d'organisations intergouvernementales, huit entités compétentes du système des Nations Unies et six représentants d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes.

Il n'y aura pas de liste d'orateurs établie à l'avance. Lors du débat interactif qui suivra chacun des dialogues, les interventions des orateurs se feront dans l'ordre des demandes d'inscription, en veillant à une répartition géographique équitable tout en autorisant une certaine souplesse, la priorité étant donnée aux États selon leur niveau de représentation, puis aux organisations intergouvernementales et autres entités, aux membres associés des commissions régionales, aux institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux autres acteurs concernés. Afin qu'autant de personnes que possible puissent participer, les interventions *ne devront pas dépasser trois minutes*.

Les représentants des États participants, l'Union européenne et les membres associés des commissions régionales sont invités à indiquer au Secrétariat, par courriel (duap@un.org et pricec@un.org) et par ordre de préférence, les tables rondes au cours desquelles ils souhaitent prendre la parole, en précisant le nom et le titre de l'orateur et le niveau de participation.

Les notes de cadrage sur les tables rondes sont disponibles sur le site Web de la Conférence ([cliquer ici](#)).

Avis

Élection à la vice-présidence de la Conférence

La Conférence élit neuf vice-présidents, dont un est nommé rapporteur général, et un vice-président de droit originaire du pays hôte. Dans une lettre datée du 14 janvier 2019 adressée aux présidents des groupes régionaux, le Secrétariat a prié ces derniers de présenter des candidatures (deux candidats par groupe régional, à l'exception des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui en nommeront un) à l'élection à la vice-présidence de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Les présidents des groupes régionaux qui ne l'ont pas encore fait sont priés de communiquer les noms de leurs candidats *dans les meilleurs délais*. Les noms des candidats et les éventuelles questions doivent être adressés à la responsable, Mme Emer Herity (herity@un.org).

Pouvoirs des représentants

Il est rappelé aux délégations que, conformément à l'article 3 du règlement intérieur provisoire de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, les *pouvoirs* des représentants et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et remis au représentant du Bureau des affaires juridiques de l'ONU, sur le site de la Conférence [salle S-01, près de l'entrée de la salle de conférence A (salle des séances plénières)], *dans les meilleurs délais*. Les pouvoirs

doivent émaner soit du chef de l'État ou du chef du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères, soit, dans le cas de l'Union européenne, du Président de la Commission européenne.

Manifestations parallèles

Des informations sur les manifestations parallèles officielles sont disponibles sur le site Web du Gouvernement hôte consacré à la Conférence ([cliquer ici](#)).

Informations générales

Plus de détails concernant les informations ci-après sont disponibles dans le document [A/CONF.235/INF/1](#).

Contrôles de sécurité

Tous les efforts sont faits pour assurer que le contrôle de sécurité pour l'accès au site de la Conférence se passe rapidement et sans problème, mais certains retards peuvent être inévitables. Tous les participants sont invités à arriver tôt, à éviter d'apporter des articles de grande dimension et à se préparer pour le contrôle en approchant des détecteurs de métaux.

Informations à l'intention des participants

Une note du Secrétariat contenant des informations à l'intention des participants a été publiée sous la cote [A/CONF.235/INF/1](#).

Une note du Gouvernement argentin contenant des informations logistiques à l'intention des participants peut être consultée sur le site Web du pays hôte consacré à la Conférence ([cliquer ici](#)).

Documentation

Tous les documents relatifs à la Conférence, y compris le Journal, sont disponibles sur le site Web de la Conférence ([cliquer ici](#)).

Distribution des documents officiels

Les documents officiels de la Conférence seront disponibles en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe. Le principal comptoir de distribution sera situé au fond de la salle des séances plénières, sur le site de la Conférence. Chaque délégation ne pourra retirer qu'un jeu de documents, et les délégations sont invitées à apporter leurs propres appareils mobiles sur lesquels elles auront enregistré les documents d'avant-session. Des services d'impression à la demande seront fournis aux délégations ayant besoin de versions imprimées supplémentaires.

Distribution des déclarations écrites

Il n'y aura pas de tirages papier des déclarations écrites. Les délégations sont priées de remettre 20 exemplaires du texte de leur déclaration au bureau de l'assistant du service des séances situé dans la salle de réunion. Celles qui souhaitent que leur déclaration soit publiée sur le site de la Conférence sont invitées à envoyer par courriel leur déclaration au secrétariat la veille de l'intervention, si possible, ou au plus tard trois heures avant le tour de parole à Mme Yoko Shimura (yoko.shimura@unssc.org), en indiquant en objet « Déclaration et nom de la délégation ».

Dispositions relatives aux réunions bilatérales

Concernant les réunions bilatérales d'États au niveau des chefs d'État ou de gouvernement ou au niveau ministériel, quatre salles, chacune d'une capacité maximale de 10 participants, seront disponibles dans le hall du niveau -2 en face de la salle de conférence 2 à partir d'aujourd'hui 20 mars, jusqu'au vendredi 22 mars 2019. Concernant les demandes de réunions bilatérales, veuillez utiliser le portail en libre-service gMeets à l'adresse suivante : icms.un.org/gmeets. Toute demande d'assistance peut être envoyée par courriel à Tony Di Lanzo (adresse électronique : dilanzot@un.org), en indiquant en objet « BILATS-SSC ». Les attributions de salles de réunion seront toutes confirmées la veille de la réunion. Pour éviter que l'espace soit réservé deux fois, seule la délégation qui propose la réunion bilatérale doit faire une demande. Les réservations seront acceptées pour des durées de 20 minutes. Toutes les demandes doivent absolument préciser la date et l'heure de la réunion bilatérale et indiquer le nom et le niveau des deux délégations participantes. Tout sera fait pour que les rencontres consécutives d'une même délégation se tiennent dans la même salle.

Retransmission en direct sur le Web

Le système de retransmission Web de l'ONU assurera la couverture en direct et sur demande des séances plénières, des tables rondes et des conférences de presse à l'adresse suivante : <http://webtv.un.org> (en anglais et dans la langue originale).

Le pays hôte s'occupera du programme des manifestations parallèles interactives (hors site) qui se tiendront lors de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud à Buenos Aires. Ce programme est disponible sur le site Web du pays hôte consacré à la Conférence (<https://cancilleria.gob.ar/en/initiatives/paba>).

Préparé et publié à Buenos Aires par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.